



Employer une personne étrangère

Par Alices1990

Bonjour,
J'aimerais employer une femme de ménage originaire de Colombie qui est venue ici avec un visa touristique. Cependant, il semble qu'elle n'ait pas le droit de travailler avec ce statut. Je voudrais savoir s'il existe un moyen quelconque par lequel je pourrais l'aider à travailler légalement. Je souhaite être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Merci beaucoup pour votre attention et votre aide éventuelle.

Alice

Par AGeorges

Bonsoir Alices

il semble qu'elle n'ait pas le droit de travailler avec ce statut.

Effectivement.

Elle doit demander un changement de statut.
Si vous lui faites un contrat de travail, cela va bien l'aider. Mais il faut regarder les conditions de délai.